

L'écho de **PRINGY**

NUMÉRO 3 - 1er SEMESTRE 2021



04

ÉDITO + ACTU' EN BREF

Point d'étape sur la situation financière pour enrayer la spirale déficitaire héritée du mandat précédent, vote du budget 2021, renfort de notre Police municipale, continuité du service public pendant la crise sanitaire et actions pour préserver notre qualité de vie, la Municipalité et ses services restent mobilisés sur tous les fronts.

06

POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES

Rappel des faits, bilan et perspectives pour une vision précise de notre situation financière et de notre avenir.

09

ZOOM SUR NOTRE POLICE MUNICIPALE

Conformément aux objectifs fixés par le Maire de Pringy et aux engagements pris par le Conseil municipal pour renforcer la tranquillité publique, assurer la sécurité de proximité et protéger notre cadre de vie en préservant l'esprit de village de notre commune, notre Police municipale a été renforcée. Elle compte dorénavant un chef de service expérimenté et polyvalent, qui a sous sa responsabilité deux agents et son fidèle compagnon « Max » un berger belge tervueren.

11

GUIDE PRATIQUE DU CCAS (Détachable et pliable)

En cette période de crise sanitaire, notre Centre Communal d'Action Sociale est vigilant aux situations personnelles d'habitants rencontrant des difficultés. Afin de permettre à chacun de connaître ses droits, un guide pratique a été élaboré pour vous détailler les aides sociales légales et facultatives.

15 **CONSEIL DES SAGES**

L'appel à candidatures pour participer au Conseil des Sages est toujours ouvert. Participez à la vie locale via cette instance consultative de réflexion, de concertation, de suggestions voire d'actions, qui permet aux seniors de mettre leurs idées et leurs expériences à disposition des élus.

16 **SYSTEME D'ALERTE PANNEAU POCKET**

Afin de moderniser notre système d'alerte tout en faisant des économies d'envoi de SMS, nous avons opté pour l'application « Panneau Pocket » permettant d'alerter la population efficacement. Découvrez comment vous y abonner pour ne pas manquer les informations importantes.

17 **VIE SCOLAIRE ET FAMILIALE**

Face à la problématique récurrente du gaspillage alimentaire dans les cantines, découvrez la solution imaginée par l'équipe municipale et le Service Enfance Éducation pour que les denrées non-consommées puissent être redistribuées.

18 **VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE**

Médailles du travail, légion d'Honneur, engagement associatif caritatif, culturel ou sportif, nous vous proposons de découvrir des Pringiaciennes et Pringiaciens dont l'engagement et le mérite sont à saluer et à ériger en exemple.

21 **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

À Pringy, l'initiation à la démocratie débute dès l'école primaire avec l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui permet de découvrir le rôle des élus de façon ludique et utile pour la collectivité.

22 **LE MAIRE À VOTRE ÉCOUTE**

Vous avez la parole ! Cette désormais traditionnelle page vous permet de faire remonter toutes vos remarques, idées ou observations directement au Maire de Pringy.

24 **ACTU' COMMUNALE**

Commerces de proximité, carnaval, vaccination Covid-19, nouvelle vie pour le sapin de Noël, élections départementales et régionales 2021, découvrez les actualités communales.

Édito du Maire

#Pringy77

L'ECHO DE PRINGY

Mai 2021

Arrêter la spirale du déficit structurel agir avec responsabilité pour redresser nos finances

Chères Pringiaciennes, chers Pringiaciens, nous venons de voter le budget primitif 2021. C'est avec un esprit de responsabilité et sans polémique que je m'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, dans cette nouvelle édition de l'Echo de Pringy, pour vous informer en toute transparence de la situation financière dont nous avons héritée et des conséquences qui en découlent obligatoirement et nécessairement.

Vous trouverez en page 6 un point sur les finances communales et les actions qui nous ont permis d'enrayer la spirale néfaste dans laquelle notre commune était engagée.

L'esprit de responsabilité qui doit présider à la gestion de la commune et notre volonté d'agir au mieux pour le bien commun ont guidé nos choix pour affronter courageusement les difficultés structurelles auxquelles la commune doit faire face, en s'imposant une

gestion très rigoureuse dans l'engagement des dépenses et une recherche active des sources de financement des opérations d'investissement.

Comme par exemple une allocation de 126 745 euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux obtenue de l'État grâce au concours de la Préfecture de la Seine-et-Marne (pour des modulaires à destination du groupe scolaire et la restauration d'un bâtiment du patrimoine pringiacien), ou encore une aide de 100 000 € de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour nous aider à faire face au surcoût du groupe scolaire.

Comme vous devez certainement le savoir, il est interdit de présenter un budget en déficit. Le Conseil municipal et les services communaux se sont fortement mobilisés pour réduire au maximum les dépenses dans l'intérêt de la commune, et nous avons pris le parti d'une sobriété fiscale maîtrisée



pour construire un budget responsable et viable permettant de continuer d'agir dans l'intérêt général, pour le bien des Pringiaciennes et des Pringiaciens et pour la préservation du cadre de vie en maintenant les services essentiels pour le bon fonctionnement de la municipalité et des services publics qu'elle est chargée de rendre.

En toute transparence, vous pouvez être assurés que vous serez informés régulièrement de l'évolution de notre situation financière.

Dans la logique des économies que nous réalisons, l'Echo de Pringy paraîtra tous les semestres et sera ponctué de lettres d'informations dont nous sommes en train de définir le format pour vous informer des nombreuses actualités qui rythment le quotidien de notre commune.

Votre Maire, **Éric CHOMAUDON**



ACTU' EN BREF

LUTTE CONTRE L'INCIVISME, EMBELLISSEMENT ET SÉCURISATION DES ESPACES PUBLICS

Les luttes contre l'incivisme, les dépôts sauvages et la protection des espaces naturels sont des priorités pour la Municipalité. Le Maire de Pringy et la Police municipale agissent sans relâche pour faire appliquer le droit lorsque des infractions sont constatées. Par exemple, un espace situé près des terrains de tennis, dans le chemin de Saint-Sauveur, avait été transformé en décharge industrielle par une entreprise de travaux publics dont les camions abîmaient la chaussée et créaient de nombreuses nuisances environnementales et sonores auprès des riverains. Le Maire et la Police municipale se sont rendus sur place de nombreuses fois pour exiger l'arrêt des dépôts et l'évacuation de ce qui avait déjà été abandonné sur le terrain. Ce qui a été fait après qu'un délai de 15 jours ait été notifié où l'entreprise avait pris l'engagement de réparer toutes les dégradations survenues sur le terrain et la chaussée.

Afin de permettre aux agents communaux d'optimiser leur temps de travail et de réaliser des économies, la Mairie de Pringy a fait l'acquisition en 2020 d'un outil de nettoyage du mobilier urbain qui permet de traiter rapidement de grandes surfaces. Grâce à cela, des bâtiments et espaces publics qui n'avaient pas été nettoyés depuis de nombreuses années retrouvent leur éclat d'antan.



CÉRÉMONIE INTERCOMMUNALE DU 19 MARS EN PRÉSENCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE



Éric CHOMAUDON a accueilli Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-et-Marne, M. Cyrille LE VÉLY, Madame la Députée Aude LUQUET, les Conseillers Départementaux du canton, les Maires de notre bassin de vie, Madame Véronique CHAGNAT, Madame Séverine FELIX-BORON et Monsieur Christophe BAGUET, le Major de Police du Commissariat de Dammarie-les-Lys et le Lieutenant DECARREAUX du SDIS, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en présence de Roger DELPORTE, Ancien combattant et Président du comité Seine École de la FNACA, des portedrapeaux, d'Anciens combattants, de Christophe POPINEAU, Conseiller municipal de Pringy, délégué aux Anciens combattants et cérémonies commémoratives, du Conseil municipal des Jeunes et d'élus du bassin de vie.

L'ENGAGEMENT ET LE MERITE RÉCOMPENSÉS UN PARCOURS D'EXCEPTION



Valeurs du travail : la Municipalité a tenu à organiser une cérémonie de remise des médailles du travail aux Pringiaciennes et Pringiaciens méritants célébrant 20 ou 30 années de service. Lire la suite page 18



Légion d'honneur : Sur proposition de la ministre des Armées, Laurent TAYSSE a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Lire la suite page 18

NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ VALORISÉS



Vie locale : Le Maire de Pringy a reçu la Députée Aude Luquet venue rencontrer les nouveaux commerces installés récemment sur notre commune. À lire page 24

POINT SUR LES FINANCES : BILAN ET PERSPECTIVES

Comme indiqué dans l'édito du Maire, le budget primitif 2021 a été voté. Avec la grande majorité des membres du Conseil municipal, nous avons été amenés à prendre d'importantes décisions que nous tenons à expliquer de façon transparente pour que chacune et chacun d'entre vous puisse avoir une vision précise de notre situation et de notre avenir.

Tout d'abord un petit rappel des faits :

Dès la mise en place du nouveau Conseil municipal et ma prise de fonction en tant que Maire, nous avons immédiatement identifié des difficultés quant à la situation financière de notre Commune.

Pour obtenir des réponses à nos questions et lever certains doutes, nous avons demandé, dès juillet 2020, un rendez-vous au Trésorier municipal. Celui-ci a réalisé une analyse financière - consultable en mairie - qui a été présentée à l'ensemble du Conseil municipal le 21 septembre 2020. Il nous a apporté un éclairage très édifiant sur la situation particulièrement précaire de nos finances qui pourrait même devenir catastrophique si rien n'était rapidement entrepris pour rétablir l'équilibre des comptes. Les principaux enseignements de son analyse vous ont été restitués dans le dernier journal communal paru fin décembre dernier.

Cette analyse a permis de révéler qu'une grande partie du déficit structurel dont nous avons hérité provenait de la non mise en œuvre des préconisations du trésorier faites dès 2017 pour que la construction et l'exploitation du groupe scolaire soient viables financièrement sur le long terme et ne mettent pas en péril les finances de notre commune.

En effet, il avait été fortement recommandé 2 mesures :

D'une part la programmation d'une augmentation des impôts de 5% tous les ans dès 2017 et d'autre part, la mise en place d'une rigueur budgétaire avec l'arrêt de tout autre investissement supplémentaire.

Or, non seulement ces recommandations ont été ignorées mais un nouveau chantier a été lancé fin 2019, celui des vestiaires sportifs du stade de Pringy.

Sans attendre et pour les 7 mois restants de l'année 2020, nous avons immédiatement et préventivement sensibilisé le personnel et les élus sur la nécessité absolue de réduire les dépenses mais aussi, par la suite, d'accélérer rapidement et drastiquement toutes les mesures permettant de réaliser des économies pour arrêter la spirale infernale des dépenses qui entraînait notre Commune et ses finances droit à la catastrophe.

Enfin, la découverte de dettes datant de 2018 / 2019, qui auraient dû être déjà réglées avant notre installation, a encore amplifié le déséquilibre budgétaire 2020. Pour information, nous avons dû payer fin 2020 la dette à l'égard de Saint-Fargeau-Ponthierry d'un montant de 194 500 € (convention sur la Maison de la petite enfance). Le résultat de l'année 2020 se retrouve ainsi déficitaire de 226 535 €.

Par ailleurs, la trésorerie nous a identifié une autre dette datant de 2018 de près de 124 000 €.

Toutes ces nouvelles données renforcent notre obligation de maîtriser au maximum notre budget pour les années à venir.



PERSPECTIVES 2021

À l'occasion de l'élaboration du budget 2021, où les élus se sont mobilisés pour proposer, chacun dans son domaine de compétence, des budgets de délégation limitant au maximum les dépenses de fonctionnement, il a été constaté que, malgré cela, le déficit structurel n'allait que s'accroître et menaçait automatiquement les futurs budgets de la commune du fait :

- D'une dette s'élevant à 5 400 000 € fin 2020 (dont notamment un emprunt de 3 000 000 € contracté fin 2019), entraînant de lourdes charges de remboursement annuel : 569 000 € ;
- De coûts importants de fonctionnement du nouveau groupe scolaire ;
- Des dépenses incompressibles intrinsèquement liées à l'augmentation de la population.

Cet héritage est lourd mais nous ne nous déroberons pas face à la gravité de la situation. Avec une dette moyenne par habitant de 1938 euros (en date de l'analyse financière, fin 2020), soit le double de la moyenne du département, il ne serait pas responsable d'aggraver cette situation. La trajectoire vertueuse dans laquelle la nouvelle équipe municipale s'engage, consistant à dégager un autofinancement suffisant pour permettre des investissements, passe malheureusement nécessairement par l'action du seul levier sur lequel la commune a encore la main, à savoir l'impôt foncier.

Comme la loi l'exige, un budget doit être en équilibre. Nous voulons éviter une situation pouvant aller jusqu'à la saisine de la Chambre Régionale des Comptes qui aurait, sans aucun doute, dicté à la commune des mesures radicales si la nouvelle municipalité laissait se creuser le déficit sans réagir.

En d'autres termes, sans réaction de notre part, nous courrions un véritable risque de mise sous tutelle avec une forte hausse des impôts et des conséquences dramatiques pour l'avenir des services que notre commune rend à la population (accueil périscolaire, subvention du monde associatif, services scolaires non obligatoires, etc).

C'est pourquoi, le Conseil municipal et moi-même avons résolument affiché un objectif absolu d'assainissement des comptes en faisant le choix du courage et de la responsabilité en assumant pleinement la revalorisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties la faisant passer de 22,81 % à 26,23 %.

Cela ne représente exclusivement qu'un rattrapage d'une augmentation du taux des impôts de 5% tous les ans, préconisation qui n'a pas été réalisée en son temps lorsqu'elle a été faite par le trésorier municipal dès la constitution des hypothèses de financement et d'emprunts du projet du groupe scolaire en 2017.

Conscients du gros effort demandé, nous avons donc pris le parti d'une sobriété fiscale maîtrisée pour augmenter les recettes fiscales mais aussi réduire au maximum les dépenses dans l'intérêt de la commune, pour construire un budget responsable et viable permettant de continuer d'agir dans l'intérêt général, pour le bien des Pringiaciennes et Pringiaciens et pour la préservation du cadre de vie en maintenant les services essentiels pour le bon fonctionnement de la municipalité et des services publics qu'elle est chargée de rendre.

Pour autant, sans nous résigner et en assumant les responsabilités qui sont les nôtres, nous souhaitons néanmoins pouvoir continuer à réaliser des projets communaux en cherchant des aides et subventions.

Grace à notre travail, nous avons obtenu par exemple :

- Une allocation de 96 000 euros pour le groupe scolaire communal, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux obtenue de l'État grâce au concours de la Préfecture de la Seine-et-Marne ;
- Une aide exceptionnelle de 100 000 euros de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour nous aider à faire face au surcoût du groupe scolaire.

L'esprit de responsabilité qui doit présider à la gestion de la commune et notre volonté d'agir au mieux pour le bien commun ont guidé nos choix pour faire face courageusement aux difficultés structurelles que la commune doit affronter, en s'imposant une gestion très rigoureuse dans l'engagement des dépenses et une recherche active des sources de financement des opérations d'investissement.

Voilà chères Pringiaciennes et chers Pringiaciens la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés et que nous devons assumer. Vous pouvez également être assurés qu'en toute transparence, vous serez informés régulièrement de l'évolution de notre situation financière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ZOOM SUR LA POLICE MUNICIPALE

DES EFFECTIFS EXPÉRIMENTÉS, MIEUX ÉQUIPÉS, AVEC DE NOUVEAUX HORAIRES ET UNE PRÉSENCE LE SAMEDI



Conformément aux objectifs fixés par le Maire de Pringy et aux engagements pris par le Conseil municipal pour renforcer la tranquillité publique, assurer la sécurité de proximité et protéger notre cadre de vie en préservant l'esprit de village de notre commune, le service de Police municipale a été renforcé. Les efforts collectifs pour optimiser et réorganiser certains services administratifs de la mairie ont permis de procéder à ces renforcements, essentiels pour que notre commune puisse être en phase avec la réalité quotidienne.

Notre service de Police municipale compte dorénavant trois agents assermentés : un chef de service expérimenté et polyvalent, qui a sous sa responsabilité deux agents, un brigadier-chef principal et un gardien brigadier, et son fidèle compagnon « Max » un berger belge tervueren.

Nos policiers municipaux sont en service et joignables aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 8h00 à 17h00

Mercredi, samedi :

de 10h00 à 19h00

Vous pouvez les joindre au 06 37 62 32 44. En dehors des horaires, il faut composer le 17 pour joindre la Police nationale.

Vous pouvez également les contacter pour déposer une main courante, pour les objets perdus/trouvés, les animaux perdus et pour les opérations tranquillité vacances.

Zoom sur leurs compétences : les agents du service de la Police municipale sont des fonctionnaires territoriaux, placés sous l'autorité du Maire, Officier de Police judiciaire. Sous l'égide du Code de la sécurité intérieure, ils ont pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Les policiers municipaux possèdent des pouvoirs de police administrative mais aussi de police judiciaire adjoint, permettant de constater des infractions.





Yannis, Guillaume, Damien et Max

Le saviez-vous ?

Les activités bruyantes effectuées par les particuliers et les professionnels sont encadrées par un arrêté préfectoral. Par exemple les activités bruyantes le dimanche et les jours fériés sont interdites pour les professionnels et autorisées de 10h à 12h pour les particuliers.

Qu'entend-on par missions de « police administrative » ?

Les missions de police administrative des policiers municipaux sont régies par l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Ceux-ci agissent dans un but préventif dans le cadre de troubles à l'ordre public. Les policiers municipaux sont notamment chargés de :

- maintenir l'ordre sur la voie publique, lors de manifestations ou sur les lieux de rassemblements (marchés, foires, lieux de cultes...);
- assurer la sécurité des personnes et des biens (surveillance des établissements scolaires, des bâtiments et équipements publics et privés);
- assurer la sûreté par la prévention d'actes malveillants tels que les vols, les dégradations;
- veiller à la tranquillité publique en luttant contre tous types de nuisances : bruit, troubles de voisinages, aboiements d'animaux, rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique;
- maintenir la salubrité publique en luttant contre les dépôts sauvages;
- prévenir et porter assistance par l'envoi de secours lors d'accidents (incendies, inondations...).

Qu'entend-on à présent par missions de « police judiciaire adjoint » ?

Les policiers municipaux ont pour missions de constater les infractions sur le territoire communal et d'en rechercher les auteurs. Ils agissent dans un but répressif. Parmi leurs missions de police judiciaire, les policiers municipaux sont chargés de :

- veiller au respect des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés;
- verbaliser les contraventions au livre VI du Code pénal : divagation d'animaux dangereux, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, abandon d'ordures et de déchets;
- constater les infractions pénales par procès verbal ou par rapport;
- interpeller l'auteur d'un crime ou d'un délit en flagrance;
- procéder à l'inspection visuelle de bagages et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille lorsque l'agent est affecté à la sécurisation d'une manifestation publique ou d'un bâtiment communal;
- verbaliser au code de la route et au code de la voirie routière, les propriétaires de chiens dangereux qui ne sont pas en règle (non déclaration de l'animal en mairie, non-respect des obligations fixées par le code rural).

Les agents de la police municipale doivent adresser leurs rapports et procès-verbaux simultanément au maire et au procureur de la République par l'intermédiaire des officiers de police judiciaire.

En dehors de ces temps d'accueil, le service social est joignable tous les jours aux horaires d'ouverture au 01 60 70 79 06 / Fermeture au public le mardi matin.

CAF DE SEINE ET MARNE

21-23 avenue du Général de Gaulle – 77000 Melun
Tél : 3230 de 9h à 16h30.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

CPAM de Seine-et-Marne
77605 Marne-la-Vallée Cedex 03
Site : <https://www.ameli.fr/seine-et-marne>

MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE

La Mission Emploi Insertion soutient les jeunes de 16-25 ans pour faciliter leur réinsertion professionnelle, y compris en rupture scolaire ou familiale. Aide également à la recherche d'un emploi ou d'un stage. Renseignements et RDV - Tél. : 01 60 56 48 40.

PÔLE EMPLOI

Agence Dammarie-Les-Lys
87, rue Gaston Pluchon - 77190 Dammarie-Les-Lys
Contact : candidat : 3949
Site : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

PÔLE AUTONOMIE TERRITORIAL MELUN

Information, orientation et accompagnement des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et leur entourage.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h. Fermé le jeudi matin. 01 64 52 24 48 - accueil@pat-melun.fr

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

L'APMAD a pour objet le maintien à domicile des personnes dépendantes, soit âgées de 60 ans et plus, soit de moins de 60 ans en situation de handicap, soit à toute personne de tout âge, vulnérable ou non, qui rencontrent des difficultés temporaires ou permanentes et faisant le choix de rester dans son environnement habituel.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile est un acteur essentiel du maintien à domicile, en complément des services à la personne. Assure les actes de la vie courante de soins d'hygiène et des actes techniques infirmiers sur prescription médicale.

Renseignements : 01 64 38 12 40
Internet : apmad.fr – Mail : apmad@wanadoo.fr

Liste des structures conventionnées avec la CPAM77 (aide-ménagère et garde-malade à domicile soins palliatifs) disponible en mairie



GUIDE PRATIQUE

(Détachable et pliable)

du

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide sociale facultative et anime des actions de prévention sociale.

1, bis rue des Ecoles – 77310 PRINGY
ccas-servicelogement@pringy77.fr
Tél : 01 60 65 86 97

AIDES SOCIALES LÉGALES

L'aide sociale légale comprend les versements de l'État et des organismes du service public auxquels ont droit des personnes si elles répondent aux critères de ressource. Au titre de l'aide sociale légale, le CCAS participe à l'instruction des dossiers.

APA (Allocation Personnalisée Autonomie)

Aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie. Un professionnel rend visite à la personne et propose un plan d'aide en fonction de la perte d'autonomie. Le montant de l'aide varie selon les ressources et la dépendance. Elle peut également permettre d'aider à payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des USLD (unités de soins de longue durée).

Aide Sociale à l'Hébergement et obligation alimentaire

L'aide sociale hébergement est destinée à favoriser l'hébergement des personnes âgées aux revenus modestes.

L'obligation alimentaire est l'obligation d'aider matériellement des personnes de sa famille, lorsque ces dernières sont dans le besoin. Cette obligation se traduit par une aide, en nature ou matérielle. Cette aide varie en fonction des ressources et celle de l'obligé alimentaire.

Allocation Solidarité Personne Agée

L'allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA, ...). Son montant dépend des ressources et de la situation familiale (retraité vivant seul ou en couple).

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Demande à faire auprès de la CAF ou des services départementaux.

Dossier MDPH

Concerne la Prestation de Compensation du Handicap, l'Allocation Adulte Handicapé, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, etc.

- La MDPH est un guichet unique qui permet à toute personne handicapée de connaître ses droits et les prestations auxquelles elle peut prétendre. Elle accueille, informe, conseille et accompagne la personne handicapée et/ou sa famille.

Renseignements : 01 64 19 11 40

16 rue de l'Aluminium 77543 Savigny-le-Temple Cedex

Carte Mobilité Inclusion (CMI) - Invalidité, priorité ou stationnement.

A pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.

- Demande à adresser à la MDPH du département de Seine-et-Marne
- Peut également être attribuée à certains bénéficiaires de l'APA. La demande de CMI se fait par le biais du formulaire de demande d'APA à domicile lors d'une première demande.

Complémentaire Santé Solidaire

Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide au paiement d'une Complémentaire Santé) ont été remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire. C'est une aide pour payer vos dépenses de santé si les ressources sont modestes. Selon les ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Le droit à la Complémentaire Santé Solidaire dépend de la situation et des ressources.

Demande sur internet depuis votre compte Ameli ou en envoyant le formulaire et les justificatifs demandés à votre caisse d'assurance maladie.

Domiciliation

La domiciliation, appelée également élection de domicile, permet à toute personne sans domicile stable de recevoir du courrier, de remplir certaines obligations et de faire valoir certains droits et prestations. Une personne sans domicile stable est une personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant de recevoir et de consulter son courrier de manière constante et confidentielle.

- Pour prétendre à ce service, il faut avoir un lien avec la commune
- Toute personne ayant besoin d'une domiciliation peut en faire la demande auprès du CCAS qui rendra une décision dans un délai maximum de 2 mois.

AIDES SOCIALES FACULTATIVES

L'aide sociale facultative ne constitue pas un droit automatique, il s'agit d'aides décidées par le Conseil d'Administration du CCAS.

Aides financières / aides alimentaires

Elles sont attribuées, à titre exceptionnel, de manière ponctuelle et en fonction des critères financiers définis par le Conseil d'Administration du CCAS.

En général, elles se traduisent soit par une aide alimentaire (Banque alimentaire), soit par un soutien financier sur des dépenses obligatoires non honorées.

Renseignements auprès du CCAS

CARTE AMÉTHYSTE

Réservée aux personnes handicapées ou retraitées sous conditions de ressources ou de statut (anciens combattants/veuves de guerre). La première demande ou le renouvellement est à effectuer auprès du CCAS.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Pour les personnes âgées de 67 et plus, en situation de handicap ou rencontrant des problèmes de santé sans condition d'âge.

Un service de portage de repas à domicile est assuré (hors week-end et jours fériés) par le CCAS. Les repas sont confectionnés par un prestataire extérieur.

- Dossier d'inscription à retirer auprès du CCAS.

ACTIVITÉS SÉNIORS

Durant l'année, la commune de Pringy propose aux aînés inscrits sur les listes électorales deux sorties culturelles, un repas de fin d'année, un colis de Noël.

OPÉRATION PRÉVENTION CANICULE/GRAND FROID/COVID-19

Dans le cadre de la prévention des risques liés à la canicule, à une période de froid exceptionnel ou de risques majeurs tel que la COVID-19, la Mairie tient un registre nominatif sur lequel les personnes vulnérables (âgées ou en situation de handicap) peuvent s'inscrire auprès du CCAS chaque année afin de bénéficier de conseils et d'aide.

LOGEMENT SOCIAL

Pour obtenir un logement social, vous devez faire votre demande en ligne (<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>) ou au guichet enregistreur d'une mairie.

Pièces à fournir pour le dépôt initial du dossier (photocopies) :

- Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour en cours de validité du demandeur principal et du conjoint
- Avis d'imposition des 2 dernières années des personnes devant occuper le logement. Pour les jeunes adultes rattachés à leur famille, les avis d'imposition des parents
- Justificatifs des ressources mensuelles
- Livret de Famille (si enfants)
- Numéro de sécurité sociale

Si vous êtes atteint d'un handicap : Le volet Handicap de la demande de logement est à compléter.

INFORMATIONS DIVERSES

ACCESSION ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La CADAL (Caisse Départementale d'Aide au Logement) créée, financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la CAF de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement de l'habitat : Accession à la propriété, Construction, Acquisition d'un bien neuf ou ancien, Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation, travaux de copropriété.

Renseignements : 01 60 65 94 88 / 01 64 87 95 07

contact@cadal77.fr

<http://cadal77.wix.com/cadal77>

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

L'ADIL 77 apporte une information complète, neutre et gratuite sur les questions liées au logement.

Renseignements : Tél. : 01 64 87 09 87 ou

site : <http://www.adil.org/77>

TÉLÉASSISTANCE

Proposé par le Département de Seine-et-Marne, ce service est destiné aux personnes âgées et à leurs proches pour assurer leur sécurité à domicile. Il offre aux abonnés du service la possibilité d'entrer en relation directe avec un conseiller via une station d'écoute toute l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas de chute ou de problème grave, une alerte téléphonique effective est déclenchée, à tout moment du jour ou de la nuit.

Dossier téléchargeable sur le site :

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77>

Renseignements auprès :

- CCAS,

- Pôle territorial d'autonomie (PAT) de Melun,

- MDS de Fontainebleau,

- Par téléphone au 09 69 32 10 85

TRANSPORTS

PAM 77 fait partie du réseau PAM (Pour Aider à la Mobilité) mis en place par le STIF et la Région Île-de-France. Chaque collectivité locale dispose de son service PAM qui est un transport public collectif, à la demande, d'adresse à adresse, destiné aux personnes à mobilité réduite et aux personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion. Renseignements : 01 64 10 69 00 ou par mail au : contact@pam77.info

POINT D'ACCÈS AUX DROITS

Défenseur des Droits

Apporte une information de proximité sur vos droits et devoirs lorsque vous devez faire face à des problèmes juridiques ou administratifs avec les administrations.

Permanences sur RDV Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry, les mercredis de 9h30 à 12h00 auprès de Mme Mélanie FAYEULLE-GUIRO – 01 60 65 20 20

Avocats

L'ordre des avocats propose des consultations juridiques généralistes ou dans le droit du travail.

Permanences sur RDV Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry le 1^{er} lundi du mois – 01 60 65 20 20

Conciliateurs de Justice

Litiges entre particuliers – Tribunal Judiciaire de Melun – Service Civil - 2, av. du Général Leclerc : 01 64 79 83 00

Notaires

Consultations juridiques

Permanences sur RDV au guichet unique de la Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry le 3^{ème} mercredi du mois de 14h15 à 17h – 01 60 65 20 20

Info dettes

Accompagnement dans les démarches à entreprendre en cas de surendettement.

Permanences sur RDV - le 3^{ème} mercredi du mois le matin - auprès du partenaire. Tél. : 09 75 38 81 13

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Pour les femmes victimes de violences conjugales, le CIDFF propose des permanences d'informations juridiques gratuites et confidentielles dans les domaines du droit de la famille (divorce, séparation, autorité parentale, pension alimentaire), du droit au logement, des étrangers, des procédures civiles et pénales... Dans les locaux de l'hôtel de ville de Saint-Fargeau-Ponthierry le 2^{ème} mardi de chaque mois. Sur rendez-vous par mail : megane.juriste@cidff77.org

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE FONTAINEBLEAU (MDS)

La MDS informe et oriente les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité...

Sur rdv : les lundis, mercredis et vendredis matin et mardis après-midi.

Sur rdv à Saint-Fargeau-Ponthierry, le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h.

LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSEIL DES SAGES

Le conseil des Sages est une instance consultative de réflexion et de concertation, qui permet aux seniors de participer à la vie locale en mettant leurs idées et leurs expériences à la disposition de la collectivité.

Histoire de la création de cette instance : En 1989, Kofi Yamgnane, ancien Secrétaire d'État, a souhaité mettre en place des Conseils de Sages® dont il est le « père fondateur » en France. Le premier Conseil des Sages a été créé à Saint-Coulitz (29), commune dont il était le Maire.

En 1993, les Conseils des Sages existants ont voulu partager leur expérience en se regroupant au sein d'une fédération : la Fédération des Villes et Conseils de Sages (FVCS).

Un autre regard sur la commune : Les membres du Conseil des Sages® peuvent soulever des problèmes spécifiques qu'ils souhaitent approfondir. Ils les soumettent alors à leur maire pour approbation.

En général, les thèmes de travail leur sont signifiés par le maire au moyen d'une lettre de mission qui spécifie les questions sur lesquelles leur regard lui est nécessaire.

Si accompagner, aider et partager sont des valeurs qui vous animent, n'hésitez pas à nous envoyer votre candidature si vous respectez les conditions ci-dessous :

APPEL À CANDIDATURES CONSEIL DES SAGES DE PRINGY

Accompagner, aider et partager

QUEL RÔLE?

UNE INSTANCE CONSULTATIVE de réflexion, de concertation, de suggestion voire d'action, qui permet aux seniors de participer à la vie locale en mettant leur disponibilité et leur expérience à la disposition des élus.



Intérêt général, solidarité, bien-vivre, lutte contre l'isolement...

- ▶ Environnement, cadre de vie
- ▶ Transports et déplacements
- ▶ Patrimoine : habitat, histoire, culture
- ▶ Vie de la commune : économie, animation
- ▶ Contribution avec autres instances/partenaires

CONDITIONS POUR REJOINDRE LE CONSEIL DES SAGES :

- Habiter la commune et être âgé(e) au minimum de 55 ans
- Être inscrit(e) sur les listes électorales ou être contribuable des impôts directs
- Ne pas avoir de mandat électif municipal
- Ne pas être conjoint(e) d'un conseiller municipal actuel
- Ne plus exercer d'activité professionnelle
- Un seul membre par foyer peut intégrer le Conseil des Sages

UN CONSEIL DE 16 MEMBRES :

Les membres du Conseil des Sages seront nommés par le Conseil Municipal.

Pour présenter votre candidature, envoyez votre CV et une lettre de motivation à Monsieur le Maire par mail à Mairie@pringy77.fr, par courrier ou en la déposant directement en mairie.



PANNEAU POCKET, L'APPLICATION POUR ÊTRE : **ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ**

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **commune** grâce à l'application **PanneauPocket**

**OFFERT PAR
VOTRE
MAIRIE**

SIMPLE ET GRATUIT


Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



La municipalité lutte contre le gaspillage alimentaire !

Le gaspillage alimentaire dans les cantines est un véritable fléau contre lequel la Mairie de Pringy et ses équipes ont décidé d'agir. Le Service Enfance Éducation de notre commune a lancé une réflexion pour que les denrées non consommées puissent être mises à disposition des personnes traversant des difficultés ou aux revenus modestes.

Du fruit des échanges d'idées, où les membres du Conseil municipal étaient associés, est né un partenariat signé par le Maire de Pringy avec l'association LAFAMISOL en janvier. Un geste solidaire très apprécié par cette association, qui vient en secours à de nombreuses personnes dans le besoin.

Deux fois par semaine, un représentant de l'association collecte les denrées disponibles préparées par les agents communaux travaillant en restauration, le tout en respectant la chaîne du froid.

Pour rappel et afin de vous donner un aperçu des volumes traités, chaque jour de cantine, nos deux cuisines servent 350 repas aux enfants scolarisés dans nos écoles communales où près de 22 tonnes de nourriture sont livrées chaque année.

PLUS DE 600 MASQUES DE NOUVEAU OFFERTS PAR LA RÉGION POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

Le Maire de Pringy, Éric Chomaudon, et l'Adjoint, Fabien Oriot, accompagnés des membres de la commission scolaire ont remis à la Directrice de l'école communale Jean de la Fontaine plus de 600 masques lavables 30 fois, offerts par la Région Île-de-France. Précédemment, une première dotation avait été remise pour aider les parents à s'équiper. La Mairie de Pringy remercie la Présidente de la Région, Valérie Pécresse, pour son initiative qui a permis à notre commune de bénéficier de cette dotation.

LA GRANDE LESSIVE : UNE EXPOSITION ARTISTIQUE EN PLEIN AIR

Sous l'impulsion de notre équipe d'animation, nos jeunes écoliers pringiaciens ont apporté leurs pierres à l'édifice de l'opération artistique internationale « La Grande Lessive » visant à stimuler leur créativité et à prendre conscience de leurs potentiels artistiques, au travers de différents travaux présentés lors d'une exposition éphémère participative sur le thème « Jardins suspendus ». Bravo à tous pour votre créativité !

ACTIVITÉS D'ÉVEIL POUR LES PETITES ET MOYENNES SECTIONS

Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les classes de petites et moyennes sections de l'école Charles Perrault ont participé à une chasse au trésor au cœur de notre parc communal. Le Maire de Pringy, Éric Chomaudon, et l'Adjoint, Fabien Oriot, étaient aux côtés des enfants, du personnel encadrant et des parents d'élèves accompagnateurs, dont la Conseillère municipale Fleur Sourthez.

À VOS DÉGUISEMENTS, UN. DEUX.. TROIS... CARNAVAL !

Vendredi 12 février, c'était carnaval à l'école Jean de la Fontaine. Tout le monde était déguisé pour ce moment festif organisé dans la joie et la bonne humeur. Enfants, professeurs et animateurs ont partagé ce temps fort tant attendu ! Ils ont pu profiter d'un moment de détente, sous l'œil vigilant de l'équipe d'animation, soucieuse de faire respecter le protocole sanitaire en vigueur.

ACCUEIL DE LOISIRS PRIORITAIRE PENDANT LE CONFINEMENT

Pendant toute la durée du confinement, mis en place pour quatre semaines en avril, les enfants des parents engagés en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire ont bénéficié d'un accueil de loisirs où ils participaient à différentes animations et activités ludiques et créatives.

VIE SCOLAIRE ET FAMILIALE



VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

PORTRAITS DE PRINGIACIENNES ET PRINGIACIENS

LÉGION D'HONNEUR : UN PRINGIACIEN REÇOIT LA PLUS HAUTE DÉCORATION HONORIFIQUE



Sur proposition de la ministre des Armées, Laurent TAYSSE a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur lors de la promotion parue par décret présidentiel le 1^{er} janvier 2021.

Originaire de Corrèze, titulaire d'un doctorat de Biologie et après quelques années passées à l'Université de Limoges en qualité d'enseignant chercheur, Laurent TAYSSE rejoint en 2000 le ministère des Armées en région parisienne où il occupe différents postes d'encadrement et fonction d'expertise dans le domaine de la défense chimique et biologique.

Il est actuellement responsable d'une division technique, au sein d'une direction du ministère des Armées, engagée dans la crise sanitaire par ses travaux réalisés sur le virus responsable de la COVID 19 tout au long de l'année 2020.

Pringiacien depuis 2005 avec son épouse Stéphanie et leurs deux filles Léa (ex petit maire de la commune en 2012/2013) et Clara, celui-ci apprécie énormément le cadre de vie qu'offre la commune et les activités proposées par ses associations.

C'est une famille impliquée dans la vie associative de la commune (il est licencié au club de cyclisme de Pringy, son épouse et sa fille Clara sont actives au sein de l'école de musique des Ménétriers).

UNE GRAND-MÈRE PRINGIACIENNE FIÈRE DE SES DEUX PETITES FILLES, SPORTIVES DE HAUT-NIVEAU



Arlette Chevalier, Pringiacienne et heureuse mamie de deux supers championnes, et aussi engagée localement. Elle a notamment gentiment accueilli la vente d'artisanat népalais organisée par l'association Action Dolpo qui développe des projets dans l'éducation et la santé au Dolpo, région lointaine de l'Himalaya. La montagne, c'est une histoire d'amour familiale où ses deux petites filles, Anaïs CHEVALIER-BOUCHET et Chloé CHEVALIER ont su trouver un espace d'épanouissement hors pair pour exprimer leurs talents de championne. Après avoir intégré dès 15 ans un lycée Sports Études en section BIATHLON (ski et tir à la carabine) et ayant eu des résultats encourageants en jeunes et juniors, elles intègrent successivement les Equipes de France. Anaïs totalise 35 podiums en 2021, elle est classée 9^{ème} mondial. Chloé est devenue championne d'Europe en 2015 en sprint - Globe de la poursuite en 2018. Elle intègre l'Équipe de France A en 2019. N'hésitez pas à parcourir leurs pages wikipedia pour découvrir leurs prestigieux palmarès.

LES VALEURS DU TRAVAIL ET DU MERITE ÉTAIENT ÉGALEMENT À L'HONNEUR

Le Maire de Pringy, Éric Chomaudon, l'Adjointe Marie-Françoise Conscience et le Conseiller municipal délégué, Jean-Claude Dano, ont accueilli 4 Pringiaciennes et Pringiaciens pour célébrer 20 ou 30 années de service dans leur entreprise ou administration, lors d'une cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail.

Malgré le contexte sanitaire contraint, dans le respect des gestes barrières, nous avons tenu à organiser cette cérémonie en format réduit, au même titre que les mariages ou baptêmes civils.

Extrait du mot d'accueil du Maire de Pringy :

« Ce matin nous sommes réunis pour une cérémonie de remise de médailles qui n'est pas anodine. Nous célébrons votre engagement professionnel et le diplôme que vous allez recevoir exprime la gratitude de la société française, de notre collectivité. C'est une façon de vous dire « merci » et de vous féliciter car vous créez : de la valeur, des services et une synergie créatrice d'emplois. En effet, par votre expérience professionnelle, vous entretenez un savoir-faire dont vous êtes des transmetteurs. Vous faites partie d'un cercle vertueux dont le cœur est composé des valeurs du travail. Le travail permet l'émancipation, il permet de se réaliser, de se construire, c'est un bien-être individuel et une nécessité sociale. Le travail, c'est aussi créer de l'intérêt général, des valeurs ajoutées, et je veux ici vous témoigner de tout mon respect et de celui des Pringiaciennes et Pringiaciens et de notre Conseil municipal qui se joignent à moi pour vous féliciter pour vos 20 ou 30 années de service au sein de vos entreprises ou administrations. Alors que nous traversons une crise d'une grande gravité sur les plans sanitaire et humain, vous êtes des maillons essentiels du rebond que nous devons impulser ensemble pour que la France rebondisse. C'est une fierté de vous compter parmi les administrés de notre commune ! »



ACTION DOLPO : PLUS DE 25 ANS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ DES NÉPALAIS DU DOLPO

Situé au Népal à plus de 4000m d'altitude, le Dolpo est l'un des endroits habités les plus hauts et les plus froids au monde. Les Dolpo-pa y vivent dans des maisons forteresses sans chauffage. Ce peuple de culture tibétaine, semi-nomade, élève yaks et chevaux et, durant l'été, cultive l'orge, seule céréale adaptée à ces terres d'altitude. Les conditions de vie y sont très rudes.

De ce constat est née, en 1993, ACTION DOLPO, association créée par une Française, Marie-Claire GENTRIC, et soutenue par le Club Alpin Français, avec pour missions :

- accompagner les habitants du Dolpo dans un développement conscient et mesuré ;
- aider les villageois à préserver leur culture tibétaine millénaire ;
- les aider à protéger leur environnement d'une beauté exceptionnelle ;
- scolariser les enfants et accompagner les plus doués jusqu'aux études supérieures pour former les responsables de demain ;
- installer un système de soin efficace.

L'éducation : Crystal Mountain School est une école primaire et secondaire accueillant 200 élèves par an. Les enfants y apprennent le tibétain, le népali et l'anglais. Action Dolpo a construit un bâtiment solaire passif qui abrite des salles de classe, les chambres des professeurs et une serre produisant des légumes. Les meilleurs élèves poursuivent leurs études à Katmandou où ils sont accueillis dans une résidence gérée par l'association. Actuellement, ils sont 35 étudiants répartis dans diverses écoles.

La santé : Action Dolpo gère un poste de santé dans la Tarap, avec une infirmière et un assistant médical.

L'association a achevé en 2012 la construction d'un dispensaire bioclimatique pour héberger la nouvelle équipe médicale formée d'anciens étudiants.

L'aide aux villageois : Action Dolpo soutient des projets de développement économique local tels que serres agricoles, microcrédit, coopérative d'achat, toilettes sèches ...

À ce jour Action Dolpo compte 390 adhérents dont 10 Pringiaciens. Chaque année, l'association organise dans la commune une manifestation permettant de faire connaître Action Dolpo mais aussi de récolter des fonds, grâce à la vente d'artisanat en provenance du Népal, permettant essentiellement de couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Cette année, si la situation sanitaire le permet, Action Dolpo organisera un loto qui se déroulera le dimanche 17 octobre à la salle des fêtes de Pringy. Afin de mieux les connaître, rendez-vous sur leur site internet : www.actiondolpo.com - action.dolpo@gmail.com



FOCUS CITOYEN : SOUTIEN SCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT POUR TOUS AGES À PRINGY



Enseignante expérimentée, Sandrine Benigni a travaillé cinq ans en milieu scolaire et associatif. Elle a sept ans d'expérience de cours particuliers et de préparation aux examens pour adultes et adolescents.

Elle accompagne et aide des personnes de tous âges à trouver leur propre méthode de travail et à y (re)prendre goût.

Elle met l'accent sur l'estime de soi et la confiance en sa propre capacité d'apprendre. Grâce au dialogue entre les élèves, ou les parents d'élèves pour les plus jeunes, et le professeur particulier, une formule adaptée peut être mise en place.

Pour la sécurité de chacun, les gestes barrières et les mesures sanitaires sont parfaitement respectés.

Plus de renseignements sur : sandy-school.wixsite.com/website ou à sandy-school@orange.fr

Après avoir donné la parole à l'association Capoeira Pringy, mêlant sport, danse et culture brésilienne, nous vous proposons de découvrir une autre association de notre bassin de vie, mettant en valeur la pratique des arts plastiques :

ACADÉMIE DES ARTS DE CHAILLY-PRINGY

Créée en 1988, l'académie des arts de Chailly en Bière a pris en 1997 la dénomination : Académie des arts de Chailly-Pringy. C'est ainsi qu'un artiste de Pringy Monsieur KUENTZLER en a assuré la présidence de 1999 à 2004.

Ce partenariat entre les deux collectivités territoriales a donné lieu à des cours de dessin peinture au sein de la salle polyvalente de Pringy jusqu'à la destruction de celle-ci, cours encadrés par Bruno VANBELLEGHEM, ainsi qu'à des expositions de peinture- sculpture et également poterie avec l'atelier de Cathy LAGUARRIGUE.

Ce petit historique de notre association nous permet de vous rappeler son dynamisme et sa volonté d'envisager dès maintenant l'après COVID, en programmant une nouvelle page 2021 où il s'agira de sourire de nouveau à la vie. Vous pouvez compter sur son président Denis WATEL soutenu par Françoise ALBANESE, représentante de Pringy, ainsi que sur l'équipe du bureau de l'association.

Dès que la situation sanitaire nous le permettra, les activités reprendront, nous vous invitons à consulter notre page Facebook : Académie des arts de Chailly en bière Pringy.

Il est d'ores et déjà prévu d'organiser le salon peinture sculpture poterie, momentanément interrompu, évènement culturel organisé à Pringy.

Dans ce contexte anxiogène envisagez une année 2021 sous le signe de la création et venez nous rejoindre !

Pour l'Académie des Arts de Chailly-Pringy

Son Président, Denis WATEL

Contacts : Françoise Albanèse, tel 06 08 07 51 22, mail francoisealbanese@gmail.com
Denis Watel, tel 06 88 85 55 23, mail denis.watel@orange.fr



RETROUVEZ SUR NOTRE SITE INTERNET L'ANNUAIRE COMPLET DES ASSOCIATIONS DE NOTRE BASSIN DE VIE, DONT CELLES D'AUTRES COMMUNES QUI INTERVIENNENT SUR DES INFRASTRUCTURES BASÉES À PRINGY.

Conseil Municipal des Jeunes



© Photo : Frédéric Rousseau

Le 15 octobre 2020, à l'issue d'une campagne rudement menée, le Conseil Municipal des Jeunes s'est mis en place. Sous l'égide de la jeune Maire, les huit autres membres élus et honoraires ont décidé de prendre leur fonction très au sérieux !

C'est ainsi que la jeune Maire a participé à sa première cérémonie commémorative le 11 Novembre 2020, aux côtés de Monsieur le Maire, Éric Chomaudon. Les jeunes élus ont également rencontré les seniors de la commune à l'occasion de la distribution des colis de Noël où ils ont remis à nos aînés une carte de vœux confectionnée par leurs camarades. Cette attention a été très appréciée.

Les conditions de travail du Conseil Municipal des Jeunes ont été adaptées en raison de la situation sanitaire, les nouveaux élus ont décidé d'utiliser la visio-conférence pour mettre en œuvre leurs projets. Ils ont pu se réunir en présentiel au mois de janvier, dans la salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires en vigueur avant le nouveau confinement du mois d'avril.

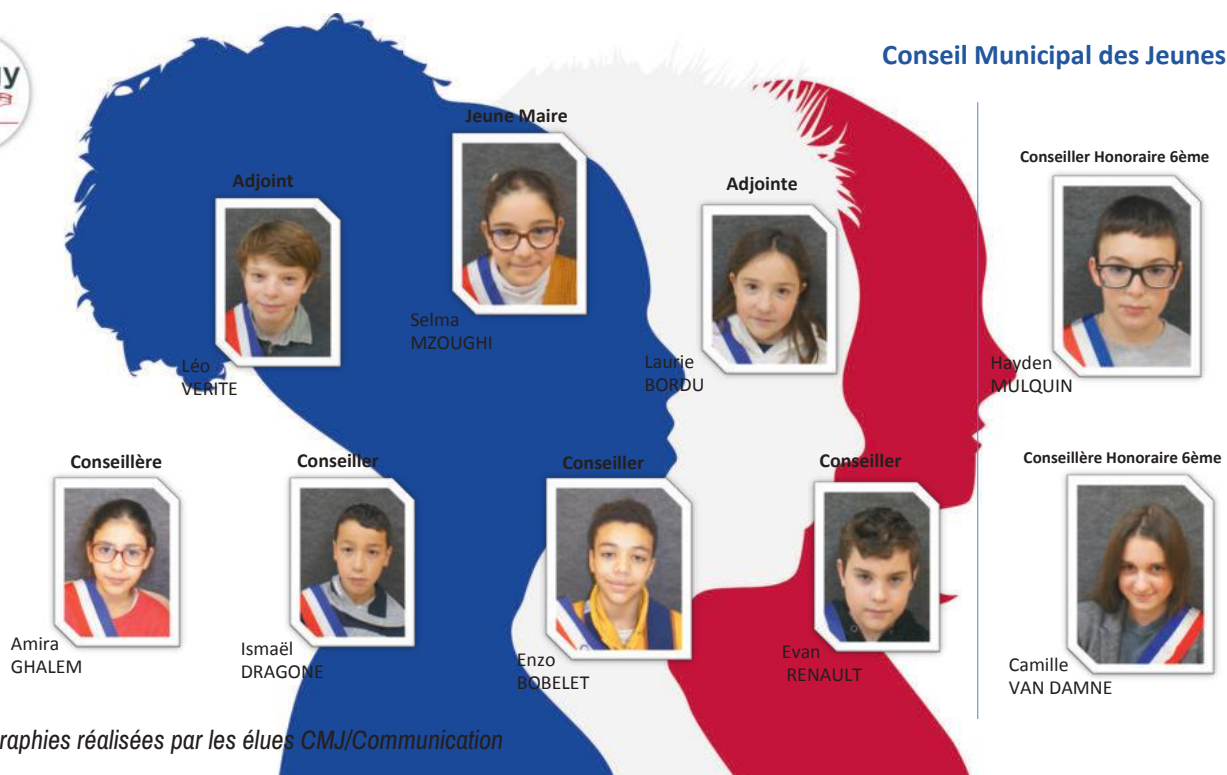
Initié par Mme Aïssata Lesaffre, Conseillère municipale déléguée au lien avec les nouveaux habitants et au CMJ, un groupe a vu le jour via une application de communication pour faciliter les échanges entre les uns et les autres.

À vos agendas, prochainement (si les conditions sanitaires le permettent) vous serez conviés au :

- Ramassage des déchets dans le parc de la mairie et la confection d'affiches de sensibilisation ;
- Concours de pâtisserie en partenariat avec les seniors pour favoriser le lien intergénérationnel.



Conseil Municipal des Jeunes





PRINGY LE CONSEIL COMMUNAL

23 MAI 2020



MAIRE DE PRINGY

Éric CHOMAUDON

LES ADJOINTS



Thierry FLESCH

1er Adjoint

Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'amélioration du cadre de vie, préservation de l'Environnement et Développement Durable



Marilyn RAYBAUD

2e Adjointe

Adjointe au Maire en charge des affaires Sociales, de la solidarité, des questions de santé, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et logement



Gérard RECEVEUR

3e Adjoint

Adjoint au Maire en charge des finances, des affaires générales, ressources humaines, vie économique locale, question de sécurité



Marie-Françoise CONSCIENCE

4e Adjointe

Adjointe au Maire en charge de l'animation de la ville, Anciens combattants, cimetière, lien intergénérationnel



Fabien ORIOT

5e Adjoint

Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, Petite enfance, Jeunesse et sports, vie associative



Nadia VANHOVE

6e Adjointe

Adjointe en charge de la communication et du lien avec les nouveaux habitants

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

(auprès du Maire, puis par ordre alphabétique)



Grégoire PALOMO

Délégué auprès du Maire, en charge du rayonnement extérieur et dossier culturel



Jean-Claude DANO

En charge du conseil des sages, médailles du travail



Pascale FORTAS

Vie associative culturelle et sportive



Anna-Bella GOMES

Délégation CCAS



Jean-Guy MITOUART

Délégation Bâtiments, mise en valeur du patrimoine & prospective environnementale



Christophe POPINEAU

Cimetière et Délégation Ancien combattants



Aïssata LESAFFRE

Délégation Lien nouveaux habitants et CME



Thierry VANHOVE

Délégation voirie propreté de la ville et réseaux

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

(par ordre alphabétique)



Kiliane ABRALL-POIRRIER

En charge de la jeunesse et des étudiants



Marc ALLARD

En charge des relations avec les acteurs de la ruralité



Nathalie BORDU

En charge de la vie scolaire



Martine HEGON

En charge des espaces verts et propreté de la commune



Manuel HENRIQUES

En charge des relations avec les acteurs économiques locaux



Gladys ROBERT

En charge du lien intergénérationnel



Alain SCHIRATTI

En charge de la lutte contre la précarité



Fleur SOURTHEZ

En charge du suivi des relations extérieures

ACTU' COMMUNALE

COMMERCES DE PROXIMITÉ PRINGIACIENS



Début avril, Éric Chomaudon, a accueilli Madame la Députée, Aude Luquet, pour une visite des nouveaux commerces alimentaires de proximité récemment installés à Pringy : la boulangerie « les Graines du fournil », « les Comptoirs de la Bio », en présence du Conseiller municipal en charge des relations avec les acteurs économiques locaux, Manuel Henriques.

CARNAVAL DE L'ÉCOLE COMMUNALE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

Dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur courant mars, les jeunes Pringiaciennes et Pringiaciens de notre école maternelle Charles Perrault ont participé au traditionnel carnaval. Plusieurs activités étaient proposées pour que ce moment reste une fête malgré les conditions particulières d'organisation.



LUTTE CONTRE LA COVID-19 : VACCINATION DES PLUS DE 75 ANS



Déterminé à permettre à nos aînés d'accéder à la vaccination, notre CCAS a multiplié les démarches pour trouver des solutions d'accès aux vaccins. La tâche étant complexe, le Maire de Pringy, Éric Chomaudon, a redoublé d'énergie et a pu obtenir des créneaux de vaccinations grâce aux concours de l'AMF77, présidée par Guy Geoffroy, des services de la Préfecture de la Seine-et-Marne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS77) et du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France. Les seniors sur notre liste d'attente ont donc pu recevoir le vaccin Pfizer, parfois plus d'un mois avant le rendez-vous que certains avaient réussi à obtenir dans le bassin de vie.

PLAN CANICULE : ENREGISTREZ-VOUS AUPRÈS DU CCAS



La prévention des risques majeurs est l'affaire de tous, notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à votre disposition si vous ou un proche souhaitez être référencés dans notre fichier des personnes nécessitant une attention particulière en période de forte chaleur. Pour cela il faut contacter le 01 60 65 83 00 et un agent communal sera à votre écoute.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE PRINGIACIEN PAR LE PNR

Vous croiserez peut-être prochainement à Pringy Madame Blondeau, du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, chargée de réaliser un audit du patrimoine Pringiacien. Près de 147 biens communaux et privés sont identifiés sur notre commune, qu'elle sillonnera à la rencontre des propriétaires pour recueillir des témoignages et effectuer des visites pour comprendre l'histoire de chaque construction identifiée.



Afin d'organiser les doubles scrutins du 20 et 27 juin dans le respect du protocole sanitaire, nous avons délocalisé les bureaux de vote 2 et 3 à la salle des fêtes André Sauret. Un fléchage sera mis en place depuis la Mairie de Pringy, qui accueillait tous les bureaux, afin d'indiquer le cheminement à suivre.

QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN



Nos agents communaux sont mobilisés pour nettoyer et restaurer le mobilier urbain et nos espaces publics. Entretien, c'est réaliser des économies sur le long terme en optimisant la durée de vie des équipements.

NOUVELLE VIE POUR LE SAPIN DE NOËL



Une nouvelle vie commence pour le sapin de Noël de notre parc communal ! Le Maire de Pringy, Éric Chomaudon, et les équipes municipales, tenaient à honorer la tradition tout en étant respectueux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle notre arbre, de près de 3 mètres, était en pot, avec pour finalité sa plantation. C'est maintenant chose faite !

COVID-19 : OPÉRATION DE DEPISTAGE



La Région Île-de-France, avec la commune de Pringy, en lien étroit avec la Croix-Rouge française et les sociétés Juste à temps et AJAN, ont organisé une journée de dépistage de la Covid-19 avec des tests rapides antigéniques. L'objectif était de permettre aux Franciliens et notamment aux habitants des communes rurales de pouvoir se tester le week-end suivant celui du jour de l'an, soit 8 jours après le 1er janvier afin de casser les chaînes de contamination.